

Vous travaillez pour le secteur de l'assistance dans les aéroports ? (CP 140.04)?

Vous avez donc droit à une prime syndicale !

Période de référence/affiliation:

01/01/2017 – 31/12/2017

Montant :

€ 135,00* pour 12/12 (le montant exact est mentionné sur l'attestation)

Attestation:

Le Fonds social vous fera parvenir une attestation. Veuillez la remettre dûment complétée dans l'un des secrétariats [CGSLB](#).

A mentionner sur les attestations :

- Numéro d'affiliation
- Numéro de compte
- Signature

Paiement :

A partir du **15/02/2018**

* pour 12/12 (le montant est mentionné sur l'attestation).

Votre Liberté
Votre Voix

